

Les Conseillers PPP

Nom	Organisme	Projet	Compétences	Référent
LAMENDIN Eulalie	CFPPA Ondes		X	
LAYRISSÉ J.François	CFAAPP St Gaudens		X	
DEPRIL Caroline	CDA31 Toulouse	X	X	X
DUCHE Daniel	CDA31 Toulouse	X	X	X
LEMAIRE Gaëlle	CDA31 Toulouse	X	X	X
PLANES Nicolas	CDA31 Toulouse	X	X	X

© Chambre d'Agriculture de Haute-Garonne - IPMS - Ne pas jeter sur la voie publique - oct 2018

Vos remarques et commentaires :

Le PPP: Plan de
Professionnalisation
Personnalisé

qu'est-ce que c'est ?



S'installer
en agriculture

POINT ACCUEIL-INSTALLATION

32 rue de Lisieux - CS90105 - 31026 Toulouse Cedex 3

Tél : 05 61 10 42 60

pointaccueilinstallation@haute-garonne.chambagri.fr

Accueil sur **RENDEZ-VOUS** dans les locaux
de la Chambre d'Agriculture à :

- **Toulouse** tous les matins de 9h à 12h
- **Caraman** le 1^{er} jeudi du mois matin
- **Muret** le 3^{ème} mardi du mois matin
- **St-Gaudens** les 2^{ème} et 4^{ème} jeudis du mois matin



Avec la participation de :



Plan de Professionnalisation Personnalisé (PPP)

Le **Plan de Professionnalisation Personnalisé (PPP)** consiste en la préconisation d'actions de professionnalisation jugées indispensables à la réussite du projet de tout candidat à l'installation éligible aux aides de l'Etat - dotation jeune agriculteur DJA (ou éventuellement aux collectivités territoriales qui s'inscrivent dans ce dispositif).

Les prescriptions de PPP :

- des stages d'application en exploitation agricole en France ou à l'étranger entre 1 et 6 mois,
- des stages en entreprise en France ou à l'étranger entre 1 semaine et 3 mois,
- des actions de formation continue,
- des actions de tutorat,
- des actions visant à l'obtention du diplôme,

ET

- **OBLIGATOIREMENT** un stage collectif d'une durée de 21 heures animé par la Chambre d'agriculture.

La réalisation des actions obligatoires du PPP doit se faire dans les 3 ans à partir de la date d'AGREMENT du PPP par la Direction Départementale des Territoires (DDT). Les actions facultatives peuvent être réalisées après la VALIDATION du PPP. Elles ne sont pas suspensives pour l'attribution des aides de l'Etat.

Le PPP doit être réalisé AVANT tout dépôt de dossier de demande d'aides à l'installation.

La demande d'aides JA doit être déposée dans les 2 ans qui suivent la validation du PPP sous peine d'avoir à rembourser la bourse de stage.

Les étapes du PPP

